



Regroupement familial sur place et autorisation de travail

Par Hanou, le **24/07/2013** à **11:37**

Bonjour,

Actuellement, mon mari et moi sommes en attente de la décision de notre demande de regroupement familial sur place.

Je suis également en stage de fin d'études et mon entreprise m'a fait une proposition d'embauche pour un contrat qui débutera en Septembre.

En attendant la décision finale du préfet, j'ai droit à des récépissés renouvelables mais qui n'autorisent pas à travailler.

Quelle serait selon vous la solution à mon problème ? Dois je formuler une demande de dérogation auprès du préfet ou bien il y a une autre solution ?

Pourriez-vous me conseiller des avocats en droits des étrangers ?

Merci d'avance.